

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du compte administratif

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

4 – L'état de la dette

1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2024. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 1 264 963.69 €, les dépenses de fonctionnement 2024 à 619 640.39 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (645 323.30 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|----------------------------------|------------|------------------------------|--------------|
| Dépenses courantes | 196 617.01 | Excédent reporté | 513 350.19 |
| Dépenses de personnel | 340 536.69 | Remboursement de charges | 12 232.53 |
| Atténuations de produits | 22 895.22 | Recettes des services | 105 777.80 |
| Dépenses de gestion courante | 52 659.00 | Impôts et taxes | 337 964.38 |
| Dépenses financières | 5 711.38 | Dotations et participations | 253 419.58 |
| Dotations aux provisions | 15.98 | Recettes de gestion courante | 39 603.84 |
| Ecritures d'ordre entre sections | 1205.11 | Recettes financières | 2 615.37 |
| Total | 619 640.39 | Total | 1 264 963.69 |

- c) La fiscalité locale apporte 313 019.08 € à la commune.
- d) L'excédent reporté, les impôts et taxes et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (dématérialisation, urbanisme...).

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.
Les recettes proviennent essentiellement de l'affectation en réserves, des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant de l'Etat, du Département et du FCTVA (remboursement partiel de la TVA).
- b) Les recettes et les dépenses de la section

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|------------------------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|
| Solde d'investissement reporté | 95 330.30 | FCTVA, taxe d'aménagement | 49 189.64 |
| Remboursement d'emprunt | 47 102.69 | Mise en réserves | 201 505.30 |
| Frais d'études et d'insertion | 24 520.62 | Subventions | 83 772.97 |
| Dépenses d'équipement | 291 383.98 | Opérations patrimoniales | 10 597.80 |
| Opérations patrimoniales | 10 597.80 | Ecritures d'ordre entre sections | 1 205.11 |
| Autres immobilisations financières | 31 230.00 | | |
| Total | 500 165.39 | Total | 346 270,82 |

- c) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2024 : il reste des dépenses engagées à mandater et des subventions à percevoir. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 87 914.00 € en dépenses et 36 000.00 € en recettes.
- d) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 588 079.39 € et la recette à 382 270.82 €.
L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 205 808.57 €). Il devra être couvert, en 2025, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.

4 – L'état de la dette au 31 décembre 2024

- a) Il reste sept emprunts en cours de remboursement.
- b) Le capital total restant dû s'élève à 305 933.27 €.


 Le Maire,
D. RINGENBACH Daniel

